

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE Georges TAUPIN ET CIE, Hanoï

Georges Marie Victor TAUPIN

Né à Paris VII^e, le 18 juillet 1872.
Fils d'Henri Adolphe Taupin, employé de banque, et de Marie Alexandrine Amélie Moreau, domiciliés en 1892 à Arica (Chili).
Marié à Paris X^e, le 7 juin 1904, avec Léonide, Valérie, Thérèse Segatori (1862-1931).
Veuf, remarié à Paris XVII^e, le le 20 juin 1933, avec Anne Roy.

Établi à Hanoï, le 12 mai 1898.
Employé du [Comptoir français du Tonkin](#).
23 juillet 1898 : 50, rue Paul-Bert : Crébessac.

Décédé à Nice, le 7 mai 1945.

Épisode précédent : [Librairie Crébessac](#).

Gouvernement général de l'Indochine
VILLE DE HANOÏ
Historique, développement financier... Impr. G. Taupin & Cie, Hanoï, 1905

Chronique locale
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 février 1905)

Nous apprenons le départ pour France de M. Crébessac, l'imprimeur libraire bien connu, dont la maison, comme on le sait, est aujourd'hui la maison G. Taupin et Cie.
Tous nos souhaits de bon voyage et de bon séjour en France.

Chronique locale
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 novembre 1905)

Première mention de Taupin et Cie, libraires.

Mariage
Pierre Auguste Delpech, négociant.
Né à Nice, le 17 juin 1883.
Fils de Noël Antoine Gabrielle *Auguste* Delpech, sénateur de l'Ariège
et de Angèle Françoise Portet

Jeanne Camille Lamy
Née à Oran (Algérie), le 6 août 1883
File de Pierre Georges Lamy, professeur au Lycée Carnot, chevalier de la Légion
d'honneur,
et d'Émilie Mauriac, domiciliés à Paris.

(*L'Avenir du Tonkin*, 12 mars 1906)

M. Delpech associé de la maison Taupin et Compagnie, libraires rue Paul-Bert, se marie prochainement avec M^{lle} Lamy.

Hanoï
CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 mars 1906, p. 3)

Mariage. — Un aimable anonyme nous envoie le compte rendu suivant :
Hier a été célébré à la résidence mairie, à cinq heures du soir, le mariage de M. Pierre Delpech, de la maison G. Taupin et Cie, avec mademoiselle Lamy, fille d'un professeur du Lycée Carnot à Paris et qui était arrivée la veille de France.

M. Logerot, administrateur maire p. i., a uni les deux époux et a adressé à madame Delpech une courte allocution et lui exprima ses félicitations pour le nom estimé qu'elle portait.

M. Pierre Delpech est, en effet, le fils du sénateur de l'Ariège ¹.

Les témoins étaient pour mademoiselle Lamy : M. Crayssac, inspecteur des Colonies, directeur du Contrôle financier, et le général Combes ; pour le marié : son ami et associé, M. Georges Taupin, et M. Brides, des services civils.

La jeune mariée portait une toilette d'un goût exquis et reçut à l'issue de la cérémonie les félicitations des assistants.

Remarqué parmi les personnes présentes madame la générale Combes, madame Corres, madame Taupin, madame Serra, madame Bonnet, etc. Du côté des hommes M. Gautrot, N. Claudey, le lieutenant Corres, M. Louis Ohl, des services civils, M. Bouzon, des Postes, M. Bonnet, M. Delpech, frère du marié, M. Eychenne, etc.

Nous prions les nouveaux époux d'agréer nos meilleurs vœux de bonheur.

Chronique locale
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 février 1907)

¹ Auguste Delpech (1846-1935) : enseignant, anticlérical, sénateur Gauche démocratique de l'Ariège (1894-1912).

Les Revues et les Livres. — M. le colonel Diguët, auteur de plusieurs ouvrages indo-chinois très estimés, vient de publier chez Challamel, Paris, un nouveau volume : « Les Annamites » (Société, coutumes, religions).

Cet élégant ouvrage, orné de 43 gravures dans le texte, est précédé d'une préface très élogieuse de M. le général Famin.

« Votre chapitre des Pagodes et Légende est particulièrement intéressant, écrit cet officier général... Certaines descriptions de pagodes peuvent être citées comme des modèles d'étude approfondie et raisonnée de temples étrangers. »

Il est difficile de dire en quelques lignes d'une note bibliographique tout le bien qu'on pense de cet ouvrage, après en avoir parcouru les pages.

Nous en conseillons vivement la lecture à tous ceux qu'intéresse ce pays d'Indo-Chine, si mystérieux encore et si attrayant.

L'ouvrage est en vente à la librairie G. Taupin et compagnie, Hanoï.

Chronique locale
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 mars 1907)

Départ. — M. Delpech, l'un des associés de la maison Taupin et Cie, ancienne maison Crébessac, nous quitte aussi pour aller jouir à son tour dans le mère-patrie d'un repos bien gagné. Il est accompagné par sa jeune femme.

Étude sur le développement économique de l'Indo-Chine de 1902 à 1906, comparé avec celui de la période quinquennale 1897-1901,
par M. G. Dauphinot, chef *p. i.* du Service commercial
(*Bulletin économique de l'Indochine*, janvier-février 1908, onzième année)

Imprimeries. — On compte au Tonkin six imprimeries. Ce sont, à Hanoï, l'Imprimerie d'Extrême-Orient, qui, grâce à son matériel perfectionné, peut éditer des publications de luxe et à laquelle est jointe une fonderie de caractères, celle de MM. Taupin et Cie, celles des journaux *l'Indo-Chinois* et *l'Avenir du Tonkin*, à Haïphong, celle de M. Gallois.

TONKIN
II — INDUSTRIE
Situation générale de l'Indochine pendant l'année 1912

[22] Les imprimeries Taupin et Cie et Société d'imprimerie d'Extrême-Orient, cette dernière tout particulièrement, sont parfaitement outillées pour donner satisfaction à la clientèle administrative ou privée. Ces établissements représentant un capital de plus de 1 million de francs et occupent 400 ouvriers. Le mouvement d'affaires de ces imprimeries ne fait qu'augmenter chaque jour et on peut dire que les imprimeries chinoises ou indigènes et celles des journaux locaux, qui vivent à côté, ne leur procurent aucune gêne.

Chronique locale
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 avril 1914)

Un ouvrage intéressant.— La librairie Taupin vient de publier, sous le titre « Bac-Ky Dia-Du Dai-Luoc », une brochure qui semble apparaître à son heure. Au moment où les élève annamites acquièrent peu à peu les éléments de nos sciences européennes, il est bon de les instruire aussi sur leur propre pays qu'ils méconnaissent en général. C'est dans ce but que messieurs Laurès, secrétaire de la direction de l'enseignement, et Patris, surveillant général au collège Paul-Bert, ont écrit leur « Notice géographique sur le Tonkin. »

Divisée en chapitres suivis chacun d'un questionnaire, il semble qu'elle doive être accueillie avec faveur, d'autant plus que son prix modique (0 \$ 20) la met à portée de toutes les bourses. Nous ne pouvons que lui souhaiter d'atteindre le but que se sont proposé les auteurs.

La ville
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 août 1914)

Pour nos soldats. — La librairie Taupin met en vente — prix franco et comptant : une piastre — une carte en trois couleurs du théâtre des opérations : frontières Nord et Est, Belgique, Allemagne jusqu'à Berlin.

Le produit de la vente sera intégralement versé à la Croix-Rouge pour être envoyé en France.

Comme on le voit, ce n'est donc pas une affaire commerciale qu'entreprend la librairie Taupin, mais bien une œuvre patriotique et de charité, dont il y a lieu de la féliciter.

Distinctions honorifiques
(*L'Écho annamite*, 6 et 9 août 1921)

Nguyên dinh Ky, chef d'équipe et correcteur chez M. Taupin (Hanoï), 28 ans de services.

Nguyên-van-Hoa, chef des boys vendeurs chez M. Taupin, imprimeur à Hanoï, 18 ans de services.

Société de géographie d'Hanoï
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 26 février 1922)

Taupin, élu membre du comité.



Coll. Olivier Galand

Hanoï. — Rue Paul-Bert.

À gauche : la pharmacie Blanc, le Café-hôtel de la Paix.
À droite : l'imprimerie-librairie Taupin, le cinéma Palace.

Les obsèques de monsieur Léon Raymond Bougron
chef de groupe aux Grands Magasins Réunis
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 avril 1923)

Parmi les personnalités :

M. Cauvin, de la Librairie-imprimerie Taupin et Cie

Ceux qui nous quittent
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 février 1924)

Par le Hanoï nous quitteront le 18 courant, M. M[aurice] Cauvin, de la maison Taupin et Cie, et madame Cauvin, qui vont prendre place à bord de l'Angers après avoir visité Hongkong et Canton.

M. et M^{me} Cauvin laissent à Hanoï bien des amis et le meilleur souvenir parmi ceux qui les ont connus.

Nous leur adressons, avec nos souhaits d'agréable voyage, nos souhaits d'heureux séjour, en espérant les revoir bientôt parmi nous.

[Saïgon]
Arrestation de M. Cauvin
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 mars 1924)

Sur mandat d'amener du juge d'instruction de Hanoï, le commissaire spécial aux délégations judiciaires Duran, procéda hier, à quatorze heures, à l'arrivée de l'*Angers* à l'arrestation de M Maurice Cauvin, inculpé d'abus de confiance et de faux en écriture au préjudice de l'imprimerie Taupin, de Hanoï. Une perquisition faite dans la cabine de M. Cauvin amena la saisie de divers papiers d'affaires et d'un chèque de six mille francs. Interrogé, M. Cauvin reconnut s'être approprié indûment le montant d'une facture, estimant ses appointements trop modestes.

Saïgon
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 mars 1924)

Arrestation à bord de « l'Angers ». — Sur mandat d'amener de M. le juge d'instruction d'Hanoï, M. Durand, commissaire aux Délégations judiciaires, accompagné de MM. Testanière et Paris, ont procédé cet après-midi, dès l'arrivée de « l'Angers », à l'arrestation de M. Maurice Cauvin, inculpé d'abus de confiance et de faux en écritures, au préjudice de l'Imprimerie Taupin d'Hanoï.

À peine le bateau était-il à quai, que le commissaire s'assurait de la personne de M. Cauvin et pénétrait avec lui dans sa cabine où eut lieu immédiatement une perquisition.

Quelques objets et bijoux furent saisis.

Aussitôt après, M. Dolbeau, reporter de l'*Information d'Extrême-Orient*, questionnait l'intéressé sur le fait qui venait de se passer. M. Maurice Cauvin fit à notre envoyé la déclaration suivante : « Cette arrestation est absurde et n'est motivée que par une vengeance mais je me vengerai à mon tour. »

(*L'Information d'Extrême-Orient* du 6 mars 1924).

SAIGON
Au sujet de l'arrestation de M. Cauvin
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 mars 1924)

M. Cauvin, après son arrestation, a comparu devant le commissaire aux délégations judiciaires. Après les premières formalités d'interrogatoire, le procureur de la République, vers 4 heures, a signé un mandat de dépôt.

M. Cauvin se trouve actuellement interné à la prison centrale de Saïgon.

M. Jalade, juge, est chargé de procéder à l'instruction de cette affaire.

Descendue à l'Hôtel des Nations, M^{me} Cauvin a obtenu hier l'autorisation de voir son mari. Elle attend anxieusement la suite de cette affaire.

(*L'Information d'Extrême-Orient.*)

L'affaire Cauvin
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 mars 1924)

Trois délégations de M. le juge d'instruction à Hanoï concernant le sieur Cauvin, inculpé d'abus de confiance, faux en écritures de commerce et usage de faux au préjudice de la maison Taupin, ont été exécutées.

L'affaire Cauvin
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 mars 1924)

M. Cauvin, ex-employé de la maison Taupin et Cie, objet d'un mandat d'amener de M. le procureur de la République à Hanoï, qui avait été arrêté à Saïgon et embarqué sur le *Gouverneur-général Paul-Beau* à destination du Tonkin, est arrivé aujourd'hui mercredi à Haïphong, accompagné d'un gendarme européen. Il n'a débarqué que pour prendre le train de 7 h. 32 et être dirigé sur Hanoï où, dès son arrivée, il a été conduit devant le magistrat qui, après avoir pris son identité, a transformé le mandat d'amener en mandat d'arrêt. Dans la soirée, M. Cauvin a été écroué rue des Teinturiers, à la prison civile.

Pour voir du pays
(*L'Écho annamite*, 2 avril 1924)

Le jeune Nguyễn-Dat, âgé de 18 ans, fils du compositeur-chef de l'Imprimerie Taupin à Hanoï, ayant subrepticement pris une avance de 1.000 piastres sur son futur héritage, alla trouver deux de ses camarades, Nguyễn-Si et Dang-dinh-Thien, tous deux âgés de 15 ans, et leur proposa de les emmener en France, à ses frais, pour voir Paris.

D'un pied léger, nos trois jeunes gens prirent le train pour Haïphong, où ils s'embarquèrent à bord du *Jérusalem*.

Mais le père de Dat s'aperçut du vol. Il porta plainte à la sûreté d'Hanoï.

La sûreté de Saïgon fut mise par télégramme au courant du fait. À l'arrivée du *Jérusalem* en notre port, les inspecteurs Paris et Javalet appréhendèrent les fugitifs, au moment où, fiers de leur exploit, ils se promenaient tranquillement sur le pont du navire.

Soumis à un interrogatoire par M. Durand, commissaire aux délégations judiciaires, les trois jeunes aventuriers racontèrent leur « odysée » si malencontreusement arrêtée.

Il leur faudra sous peu rentrer l'oreille basse au bercail, où les attendent les foudres paternelles qui s'abattront sur eux sous forme de coups de rotin, et, une fois de plus, les bonnes gens qui regrettent l'influence moralisatrice de la cadouille triompheront.

Une somme de 350 piastres a été trouvée sur Nguyễn-Dat.

Hanoï
AVIS
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 juillet 1924)

Le public est informé qu'en vertu de l'article 25 *in fine*, du Code de la Route (arrêté du Résident supérieur du 31 janvier 1924, *Journal officiel* du 6 février 1924, pages 232 à 241), les conducteurs indigènes professionnels d'automobile doivent désormais être porteurs d'un carnet d'un modèle déterminé sur lequel leurs engagements successifs seront inscrits. Ce carnet est mis en vente dans les imprimeries désignées ci-après :

MM. Taupin et Cie, 50, rue Paul-Bert à Hanoï ;
Minh-Sang, 49, boulevard Francis-Garnier à Hanoï ;
Lê-Van-Phuc, 80, rue du Chanvre, à Hanoï ;
Ngo-Tu-Ha, 101, rue du Chanvre, à Hanoï ;
Kim-Duc-Giang, 83, rue des Paniers, à Hanoï.

La ville
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 septembre 1924)

L'affaire Maurice Cauvin. — Dans cette affaire, qui sera appelée lundi prochain 29 septembre devant la cour, M^e Mourlan se portera partie civile tandis que M^e Mandrette défendra le prévenu,

Deux témoins ont été cités : M. Taupin et M. Larène ², comptable de la maison Taupin et Cie.

Maurice Cauvin devant la cour criminelle de Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 septembre 1924)

Lundi prochain, à 8 heures du mati, la cour criminelle de Hanoï, présidée par M. le conseiller Paul, assisté de MM. les conseillers Dupré et Quintrie-Lamothe aura à juger le sieur Maurice Cauvin, ex comptable de la maison Taupin et Cie, prévenu de détournements et de faux en écriture de commerce au préjudice de cette firme de la place.

MM. les assesseurs français, dont nous avons publié le liste le samedi 6 septembre dernier aussitôt après le tirage au sort qui eut lieu en chambre du conseil, ont été convoqués. En cas d'empêchement, ils auraient à s'excuser en temps utile auprès de la Cour, ceci afin d'éviter d'encourir l'amende que le ministère public requiert chaque fois qu'un assesseur régulièrement cité ne se présente pas au jour dit, à l'heure dite.

M. l'avocat général de Saint Michel Dunezat soutiendra l'accusation, M^e Mourlan se portera partie civile aux débats au nom de la maison Taupin et Cie ; enfin, M^e Mandrette assistera le prévenu.

Les débuts seront vraisemblablement, et sauf incident, assez courts ; l'accusation a fait citer deux témoins : M. Taupin et M. Larène ; la défense produira trois témoins de moralité : M. le comte de Louvencourt, industriel ; M. de Bernard de Feysal, inspecteur de l'Enregistrement, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre, ancien président de l'Amicale tonkinoise des anciens combattants ; M. Détrie, administrateur des Services civils au Gouvernement général.

L'Interrogatoire de Maurice Cauvin sera de peu de durée, s'il reconnaît à la barre comme il l'a reconnu à l'instruction avoir détourné 126.000 francs au préjudice de son employeur.

MAURICE CAUVIN
VIENT RÉPONDRE DEVANT LA COUR CRIMINELLE

² Albert-Léo Larène (Paris VI^e, 4 août 1889-Paris XV^e, 13 mai 1968) : fils de Léo Caprais Larène, représentant de commerce, et de Marie Émilie Madoret). Marié, à Paris XI^e, le 13 juin 1914, avec Philippine Theulat. Veuf, remarié à Paris XVI^e, le 2 déc. 1952, avec Irma Delorme. Arrivé à Hanoï le 28 oct. 1919 : comptable à la Banque de l'Indochine.

DU DETOURNEMENT D'UNE SOMME DE
126.000 FRANCS AU PRÉJUDICE
DE LA MAISON TAUPIN ET Cie

Audience criminelle du lundi 29 septembre 1924
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 septembre 1924)

[min. grasses, déliés dtx, nb corr. Noms illisibles rech. sur Ann. gén. IC]
<https://www.retronews.fr/journal/l-avenir-du-tonkin/29-septembre-1924/1679/3026231/1>

Le tirage au sort de session des assesseurs

Comme par hasard, quelques assesseurs manquèrent ce matin à l'appel. — M. Gayet-Laroche, perdu au loin dans le Thanh-hoa sur un terrain minier ; M. Delorme, allongé depuis plus de vingt jours sur sa chaise longue par suite de lumbago ; enfin, M. Abatucci, payeur, rentre en congé depuis plusieurs semaines. — Ces Messieurs ayant fourni des motifs d'absence reconnus valables, la Cour les excuse mais elle est obligée de procéder sur le champ à un nouveau tirage au sort pour avoir devant elle bien présents quelques assesseurs parmi lesquels seront désignés quatre d'entre eux pour aller siéger à ses côtés.

Une courte suspension d'audience est ordonnée qui permet au public de venir garnir la salle presque vide à l'ouverture des débats.

À 9 h., M. le conseiller Paul, qu'assiste M. le conseiller Dupré et M. le conseiller p. l. Quintrie-Lamothe reprend le siège, l'accusé est introduit par le gendarme qui l'accompagne depuis son extraction de la maison d'arrêt et, tout de suite, sans qu'aucune récusation intervienne, soit du côté du ministère public, soit du côté de la défense, M. l'ingénieur Auphelle, M. Paquin, négociant à Haïphong ; M. Ridet, armurier à Hanoï et M. Galiacy, payeur du Trésor, sont désignés par le sort pour venir compléter la composition de la cour criminelle. M. Godefroy, commis-greffier, donne aussitôt lecture de l'acte d'accusation que voici :

L'accusation

L'accusé Cauvin était au service du sieur Taupin, imprimeur-libraire, comme fondé de pouvoir et comptable, en vertu d'un contrat en date du 29 octobre 1919 qui fixait ses appointements annuels à 10.000 francs, avec participation dans les bénéfices, ledit contrat suivi d'un autre daté du 31 mars 1921 qui fixait son traitement mensuel à la somme de 375 piastres, plus une participation de 2,50 % sur les affaires et, en surplus, le passage de retour de la dame Cauvin.

Taupin, en novembre 1922, releva dans la comptabilité de sa maison tenue par l'accusé divers détournements s'élevant à 20.216 fr. 85, que ce dernier reconnut par écrit, promettant de s'amender. Son employeur pardonna en exigeant le remboursement des fonds soustraits et la signature de la dame Cauvin sur la reconnaissance souscrite par l'accusé.

Le contrat de Cauvin arrivant à expiration le 31 mars 1924, Taupin pourvut à son remplacement et Cauvin fut rapatrié en février. Mais, quelques jours après son départ, une recherche comptable fit tomber accidentellement Taupin sur une irrégularité imputable à Cauvin. Il s'agissait d'un crédit passé à un client sans que l'encaissement figurât sur le livre de caisse. Partant de ce fait, le plaignant étendit ses recherches et découvrit, après un examen rapide et succinct des écritures, un second faisceau de détournements s'élevant à 10.374 fr. 45. Taupin déposa plainte contre Cauvin qui fut arrêté à Saïgon. Il reconnut sa faute devant le Procureur de la République de cette ville, répétant à Hanoï, où il fut ensuite transféré, ses aveux qu'il a maintenu pendant tout le cours de l'instruction.

L'accusé a prétendu, pour sa défense, que Taupin l'avait induit en erreur en lui faisant une situation moins avantageuse que celle promise et qu'il lui était impossible avec ses seuls appointements, non seulement de rembourser les avances que Taupin lui avait consenties, mais encore de subvenir à son existence et à celle de sa femme.

Mais il est établi que l'accusé se livrait à des dépenses excessives, hors de proportions avec ses ressources.

Les moyens employés par Cauvin pour commettre les détournements qui lui sont reprochés sont au nombre de sept, y compris le faux en écritures de commerce.

1° Détournements sur encaissements divers — Lorsque les clients réglent leurs factures, Cauvin crédite leur compte mais il détournait les sommes versées qu'il ne faisait point figurer aux livres de caisse ;

2° Détournements sur mandats ou ordres de paiement encaissés au Trésor, par procuration. Le procédé employé était le même que pour les encaissements divers.

3° Détournements par altérations et surcharges des écritures sur le livre de caisse. — Après vérification des livres de caisse, il altérait les écritures déjà vues en ajoutant des chiffres et en surchargeant le nom du client. Deux faux de cette espèce ont été relevés : 1° à la page 242 du livre caisse n° 8, la chambre d'agriculture a payé une première note de 7 p. 57, puis une seconde de 7 p. 47 Mazoyer devant 150 p., Cauvin a, à la place de « dite » relatif à la 3^e facture de la chambre d'agriculture, écrit Mazoyer et ajouté le nombre 15 devant la somme de 7 p. 57 ; 2° Il en est de même à la page 245 du même livre où l'on constate que les Établissements Gratry ont réglé une première facture de 4 p. 25. La même maison, le même jour, a payé une seconde note de 3 p. 20. La maison le « Coq d'or » devant 80 p., Cauvin a, à la place de « dite » signifiant Établissements Gratry, surchargé en écritures « Coq d'Or » et en y ajouta un 8 devant 3 p. 20 payées par Gratry.

Mazoyer et le Coq d'Or avaient vraiment réglé les 150 p. et les 80 p., qu'ils devaient ; Cauvin a détourné ces sommes et ne les a point comprises dans les additions des pages 242 et 245 du livre de caisse n° 8.

4° Détournements de chèques envoyés en règlement par les clients. Là encore, même procédé que pour les encaissements directs. Cauvin touchait ces valeurs et en détournait le montant tout en créditant les comptes des clients, sans contre valeur dans le livre de caisse.

5° Détournements de mandats télégraphiques postaux envoyés en règlement par les clients. Mêmes précédés que ci-dessus.

6° Détournements sur chèques de la Banque de l'Indochine émis et signés par procuration. Cauvin signait, par procuration, pour les besoins de la caisse des chèques qui lui étaient payés au guichet de la Banque de l'Indochine. Il n'en mettait qu'une partie dans la caisse et gardait l'autre par devers lui. Par exemple, quand il avait retiré 500 p., il portait au crédit du livre de caisse 300 p. et la différence, soit 200 p., était subtilisée par lui.

7° Détournements relevés sur les livres de caisse. Lorsque les clients réglent leurs factures, Cauvin arrête une partie de la somme versée, puis il majorait les sommes au livre de caisse de manière à persuader que la somme entière avait été réellement encaissée.

Par ces divers procédés, Cauvin reconnaît avoir détourné, de 1920 à 1923, une somme globale de 126 699 fr. 79.

L'accusé Cauvin n'a pas d'antécédents judiciaires.

M. l'avocat général de Saint Michel Dunezat, qui occupe le siège du ministère public, déclare s'en rapporter à l'acte d'accusation et M^e Chrétien fait alors l'appel des témoins.

Sur la liste des témoins de l'accusation figure le nom de M. Taupin, partie civile au procès. Accusé et défense refusent de le laisser entendre à titre de témoin, sous peine de recours en cassation. Il est donc décidé que M. Taupin sera entendu à titre de simple renseignement.

M. Larène, comptable, est présent. Les témoins de moralité : MM de Bernard de Feysal, inspecteur de l'Enregistrement, l'administrateur Détrie, le comte de Louvencourt sont également présents.

M^e Chrétien les invite à se retirer dans la salle qui leur est réservée et, tout de suite, va commenter l'interrogatoire de Maurice Cauvin. Toutefois, cet interrogatoire sera précédé d'un long plaidoyer de l'accusé lui-même.

L'accusé

M. le président Paul. — J'ai indiqué quels étaient les faits qui vous étaient reprochés. Vous avez commis un certain nombre de détournements. Vous les avez reconnus. Dites-nous maintenant comment vous avez été amené à les commettre et de quelle façon vous avez opéré.

Deux heures durant, lentement, posément, les mains à la barre, dans une altitude essentiellement correcte, sans morgue mais sans affaissement, Maurice Cauvin s'expliquera. Nous allons essayer de le suivre aussi fidèlement que possible.

— Évidemment, j'ai commis une faute, je le reconnais, j'en exprime ici le plus vif regret. Cependant, si cette faute ne vous paraît pas tout à fait excusable, du moins, estimerez-vous peut-être qu'elle comporte quelque atténuation quand vont connaître les circonstances, indépendantes presque de ma volonté, qui m'ont poussé à mal faire.

J'appartiens à une très vieille et très honorable famille du Havre, et suis allié par ma femme à une très respectable famille de Lille. Élevé dans la plus parfaite honnêteté, rien ne laissait prévoir qu'un jour, je viendrais m'asseoir sur les bancs d'une cour d'assises. Je puis vous l'affirmer, je n'ai jamais eu l'intention de m'approprier l'argent de M. Taupin. Fort de promesses d'augmentation de traitement, de changement de situation, d'association même, plus tard, avec mon employeur, j'ai agi avec étourderie sans réfléchir aux conséquences graves qui résulteraient de mes actes.

Dès le début, j'ai été pris dans un engrenage d'où je n'ai jamais pu m'échapper, Je devais, en arrivant à Hanoï, de 10 à 12.000 francs à M Taupin par suite d'avances successives à Paris, à Marseille, en francs, à Saïgon en piastres, ici même pour acheter du mobilier. Il me fallait donc rembourser mensuellement de 30 à 40 p. Je vis bien que je ne m'en sortais jamais ; je bouchais alors un trou pour en ouvrir un autre à côté. Bientôt, j'étais perdu. En quittant Hanoï avant d'être arrêté à Saïgon, je savais ce que j'allais faire. J'étais décidé à tout avouer à ma famille et à obtenir d'elle l'argent nécessaire pour rembourser M. Taupin.

J'aurais pu prendre la fuite, aller n'importe où vivre ignoré, mais je voulais en conscience liquider ma situation, et certains pourparlers au sujet de situations avantageuses me laissaient espérer pouvoir réussir dans ce sens.

Après les souffrances éprouvées pendant les 8 mois de détention que je viens de subir, mon désir est encore plus vif, s'il se peut, quelque soit votre verdict, Messieurs, de donner complète et entière satisfaction à M. Taupin. Il sera remboursé, je l'affirme et ce faisant, je lui prouverai que je ne suis pas un malhonnête homme.

Je n'ai pas voulu amasser un capital ; ma vie fut impeccable, je n'étais pas joueur, on ne me connaissait pas de liaison, je ne possédais ni auto, ni cheval, ni voiture et je n'ai peut être pas mis trois fois les pieds au café pendant mon séjour à Hanoï.

Me basant sur des promesses, tablant sur des espoirs de situation meilleure, j'ai agi comme cela pour pouvoir donner à ma femme le bien-être qu'elle méritait.

Car, durant les hostilités, elle a souffert et de sa famille emmenée en captivité, et de son frère tué au champ d'honneur, et d'un autre frère blessé, et de moi-même enfin qui étais au front. Ce sont ces raisons qui m'ont poussé à agir comme vous le savez.

Je remonte maintenant à l'origine de mon contrat avec M. Taupin.

Démobilisé en mars 1919, je suis présenté à Paris à M. Taupin qui cherchait alors un fondé de pouvoirs, susceptible de devenir par la suite son associé, en remplacement de M. Delpech qui désirait rentrer en Fiance.

Comme au lendemain de la guerre, il s'agissait de me créer une situation, la proposition de M. Taupin me sourit puisqu'il spécifiait que « c'était surtout sur une association qu'il comptait ». Il m'offrait 750 francs d'appointements par mois, plus 3.000 francs par an de part de bénéfice, ce qui représentait donc une mensualité de 1.000 francs, une annuité de 12.000. Je fis cependant remarquer à M. Taupin — car j'avais en mains deux lettres dans lesquelles on m'offrait des situations de 12.000 à 14.000 — que, en raison de la distance, de l'éloignement, les conditions qu'il me faisait étaient bien petites. M. Taupin me répliqua qu'il valait mieux toucher 1.000 fr. à Hanoï que 1.400 à Paris. Il me fit un tableau de la vie à bon marché, et ajouta : « Je vous paierai votre voyage en 1^{re} des Chargeurs ou 2^e des MM. mais je ne puis vous payer celui de votre femme. Laissez madame Cauvin en France et vous la ferez venir une fois installé. » Comme j'avais été séparé de ma femme pendant la guerre, je n'ai pas voulu consentir à une seconde séparation et ai décidé de l'emmener. M Taupin me proposa de m'avancer de l'argent. Je touchai 2.000 francs d'une part, puis une avance de solde de 1.000 francs à Marseille.

J'ajouterai, qu'officieusement, M. Taupin, en plus de ça, m'avait laissé espérer le logement. Donc, avant de partir, j'avais déjà une dette de 3.000 francs. M Taupin s'embarqua le premier, je le suivis sur un autre vapeur à quelques jours de distance. En arrivant à Hanoï, il m'installa à Métropole, puis, au bout de quelques jours, il me dit : « Je vais rectifier votre contrat de France. Je porte votre solde de 750 francs comme convenu à 1.000 francs, plus 2 % sur les affaires Mais, selon l'otage pratiqué actuellement, je vais vous abonder à 2 fr. 50 pour les 8.000 francs; le surplus étant payé au cours du jour.

J'établis mon compte : cela me donnait environ 290 piastres par mois. Je fais remarquer à M. Taupin que ce n'étaient pas là nos conditions ; il me répond : La piastre est très chère. Je ne sais pas où j'en suis, après quatre ans d'absence ; patientez, je rectifierai votre contrat. D'ailleurs, nous devons nous associer et puis, si la piastre baisse, vous toucherez vos 1.000 francs à un taux qui vous fera 400 piastres par mois.

Que faire ? J'avais ma femme à ma charge ; nous nous trouvions naturellement sans un sou d'économie, je ne connaissais personne, j'ai signé le contrat. Comme je devais 3.000 francs, qu'on m'avait envoyé 200 piastres à Saïgon, consenti des avances à mon arrivée, je me trouvais en dette de 10 à 12.000 francs. Cette situation m'angoissait et je me demandais comment faire pour rembourser. Chaque mois, il me fallait verser 30 ou 40 piastres d'amortissement de ma dette. Donc, si je retirais 40 piastres sur 270 piastres, il me restait à peine 240 piastres pour vivre. Ma pension à Métropole me coûtait 220 piastres, il me restait 20 piastres d'argent de poche Cette situation me navrait et je ne savais pas comment m'en sortir. M. Taupin me dit un jour : « Si vous avez besoin d'argent, prenez une avance » mais ce procédé était mauvais puisqu'au bout de 5 à 6 mois, je ne touchais plus un sou de mes appointements, car il me fallait éteindre les bons de caisse.

Sur la situation que m'a donnée M. Taupin, je ne dirai rien, pour rester correct dans le débat. Je ferai les simples remarques suivantes: J'ai fait des études complètes, je parle anglais. M. Taupin m'a promis une situation de fondé de pouvoir. J'espérais tomber dans une maison où je remplirais ces fonctions. Je n'ai été, au contraire, que son homme à tout faire, et j'ai fait tout, excepté le métier de fondé de pouvoir.

Je n'avais pas de bureau, je travaillais à la lumière, je faisais une besogne énorme, assurant la comptabilité, la correspondance, veillant à un tas de détails qui ne concernent pas le fondé de pouvoir, J'étais engagé comme fondé de pouvoir, non comme employé de magasin, vendant des livres, répondant au téléphone, faisant les courses, sinon je serais resté en France.

J'avais pour m'aider un jeune interprète que j'ai mis au courant. J'en ai fait la remarque un jour à M. Taupin : « Je ne touche pas 400 piastres, je ne suis qu'un commis de magasin ». Et M. Taupin de me répondre : « Ne vous désolerez pas, il y avait

autrefois une dame de magasin ici ; elle doit revenir prochainement, elle vous aidera alors. »

La dame ne revint pas, son mari ayant été affecté en Cochinchine et elle ne fut pas remplacée. Je vais encore trouver M. Taupin et je lui dis : « Voilà huit mois que je fais le travail d'un employé absent. Il me semble juste que vous me donniez ses appointements. Ce à quoi il me répondit : « Je n'ai pas à vous donner la solde d'un autre. Si je veux vous augmenter, je le ferai. »

À quelque temps de là, il me proposa une augmentation de 75 p. par mois si je consentais à rester une année de plus que ne me l'imposait mon contrat. Je refusai. Il revint à la charge en me disant : « Je vous accorderai le voyage de madame Cauvin. » Comme il s'agissait alors d'une somme importante, le prix des passages étant à l'époque extrêmement élevé, que je n'avais pas d'économies. J'acceptai. Voilà ma faiblesse, je voyais l'occasion de me sortir de la situation où je me trouvais ; quand je parlais d'association, je n'obtenais pas de réponse.

« Je suis en pourparlers avec l'I.D.E.O. », me disait M. Taupin, Les pourparlers ont duré 3 ans.

Et voici dans quelle situation je me trouvais. Au bout de trois ou quatre mois, de moi-même, je suis allé trouver M. Taupin et lui ai avoué : « Voilà ce qui s'est passé, sortez-moi de là. »

Notre entretien a duré une 1/2 heure.

« Si je mets cela entre les mains du procureur de la République, dit M. Taupin, que dira-t-on de moi et de vous ? ».

M. Taupin m'a pardonné et je l'ai remercié. Mais il m'a dit : « Vous allez me rendre les 70 piastres que je vous ai donné il y a quelques mois. Les bras me tombent alors et je lui dis : « Je vous avoue ma faute. Je vous fais connaître ma situation et voilà que vous me remettez dans une situation pire. Retenez moi de 25 à 50 piastres par mois et je resterai 1 an ou 2 pour vous désintéresser.

— C'est à prendre ou à laisser », me dit M. Taupin. J'acceptai et ce fut mon deuxième acte de faiblesse.

Je dis alors à M. Taupin : « Vous ne pouvez pas me remplacer du jour au lendemain, Cherchez quelqu'un Je le mettrai au courant. J'entrerai à la Cie du Yunnan où on m'offre 5 à 600 piastres par mois. » Ainsi, je remboursais M. Taupin, et je sortais de cette situation, et je me créais une place à Hanoï.

M. Taupin m'a dit : « Jamais je ne vous lâcherai ». En effet, il ne m'a pas lâché, et me voici devant vous.

La combinaison avec l'I.D.E.O. n'ayant pas marché, j'ai voulu aborder à nouveau la question de l'association.

M. Taupin m'a répondu d'attendre, car il était en pourparlers avec un Annamite que lui avait présenté M. Guilhot, décédé depuis.

Une seule chose me restait donc à faire : aller trouver ma famille, demander de l'argent, rembourser M. Taupin.

J'ai essaye alors de réduire mon train de vie et mes dépenses. J'ai prétexté un deuil, quoique nous ne recevions pas grand monde chez nous ; j'ai quitté un loyer de 70 piastres, pour en prendre un de 30 à 35 piastres, j'ai démissionné de la Société Philharmonique, je n'ai pu arriver à me redresser. Je le répète, la seule planche de salut consistait à aller en France chercher de l'argent, j'en avais la ferme intention.

M. Taupin était très heureux de me voir tenir un rang. Pourquoi m'a-t-il mis du Cercle ; fait descendre à Métropole, inscrire à la Société de géographie et à la Société des employés de commerce ? Toutes ces relations avaient un but utilitaire, elles profitaient à la maison, j'ai beaucoup travaillé, je me suis dévoué.

Enfin pourquoi donc a-t-il fait à mon successeur des conditions bien supérieures aux miennes ?

M. Larène débute à 425 piastres. Il a son voyage payé ainsi que celui de sa femme. Pourquoi cette différence de traitement ?

J'ai mené, dit-on, une vie de luxe, une vie somptueuse ; mais en additionnant mes appointements et ce que j'ai détourné, cela me faisait en moyenne 480 piastre par mois.

Est ce donc avec cette somme qu'on peut donner des dîners de 60 couverts ?!

On me promet 400 piastres, on ne me les donne pas. On me prend comme fondé de pouvoirs et je ne suis en réalité qu'un homme à tout faire ; on ne m'a pas donné le surplus d'appointements que nécessitait le supplément de fonctions. Si je faisais office de demoiselle ou de commis de magasin, on devait me donner une augmentation.

Enfin, Messieurs, j'ai évidemment parlé avec moins de clarté que j'aurais voulu, mais j'ai dit ce que j'avais à dire. J'ai vécu dans une atmosphère de désillusions profondes, dans une ambiance démoralisatrice. Durant les huit mois que je viens de passer dans les profondeurs de la solitude, j'ai réfléchi ; j'ai agi avec faiblesse, c'est vrai ; mais cette faiblesse a été guidée par les espoirs qu'on avait fait miroiter à mes yeux.

M. le conseiller Paul a laissé parler le prévenu, aucune question n'a interrompu la suite de ses explications que nous venons de rapporter aussi fidèlement que possible.

L'interrogatoire va commencer.

(à suivre)

Nous donnerons demain la suite du compte-rendu détaillé des débats : l'interrogatoire complet de Cauvin par M. le président des assises ; les renseignements (nous ne pouvons pas dire la déposition puisqu'il n'est pas témoin) fournis par M. Taupin et réfutant une à une les assertions de M. Cauvin. M. Taupin n'a pas déposé sous la foi du serment, mais il a déposé en conscience, ce qui est tout comme. Nous donnerons, d'ailleurs, sa relation des faits à la barre, relation très nette, très franche, et parfois joviale, ce qui dérida un peu l'assistance.

Audition des témoins, réquisitoire, plaidoiries ont occupé l'après-midi. Le verdict sera rendu dans la soirée.

[Le numéro suivant est manquant. On saute au 1^{er} octobre]

COUR CRIMINELLE DE HANOÏ

Session du 3^e trimestre 1924
Audience criminelle du lundi 29 septembre

L'AFFAIRE CAUVIN. — LE VERDICT
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} octobre 1924)

Plaidoirie de la partie civile, réquisitoire de M. l'avocat général de Saint Michel Dunezat, plaidoirie de M^e Mandrette pour l'accusé Cauvin constituèrent une belle joute oratoire qui occupa l'après-midi et une partie de la soirée de lundi.

Il était six heures, quand M^e Mandrette, arrivant au terme de sa lourde tâche, concluait en ces termes, devant une assistance nombreuse de dames de jeunes filles, de messieurs :

.....
« En réalité, vous avez à vous décider, en votre âme et conscience après avoir jugé toutes les circonstances. L'élément matériel n'est rien pour la culpabilité et la responsabilité, l'élément moral est tout. Votre devoir est de pénétrer jusques au fond du cœur de l'accusé, de décider d'après ce que vous y aurez reconnu.

Ah ! Messieurs, aujourd'hui hui, Cauvin a discuté. Il a voulu faire figure.

Mais si, comme moi, vous l'aviez vu très souvent au cours de ces huit mois de captivité, si vous aviez vu ses désespoirs, ses larmes, ses sanglots qui le courbaient sur la table de bols blanc, derrière les grilles de la prison, la table de bois blanc, ou gisaient quelques papiers témoins de toutes ces misères, si vous aviez connu directement ses angoisses, son horrible souffrance, étant du milieu qui est le sien — dans la geôle.

Si vous l'aviez vu sortir de sa poche et porter à ses lèvres les photographies et les lettres de sa femme, et les presser sur son cœur, alors, Messieurs, vous eussiez compris que l'âme de ce malheureux n'était point criminelle et qu'il méritait la pitié et le pardon.

Songez à tout ceci dans votre délibération, Rappelez-vous cet autre malheureux, pour qui la pitié et le pardon de tout un peuple fit entendre sa voix, il y a trois siècles.

Rappelez-vous ce malheureux, surtout victime d'un grand ministre d'État dont l'infortune a plus d'un irait commun avec celle de Cauvin.

Rappelez-vous le voix éloquente du poète Pellisson venu des cachots de la Bastille en faveur du surintendant des Finances Nicolas Fouquet [Fouquet].

Et jugez de Cauvin comme de Fouquet a jugé le grand poète français parmi les grands poètes Jean de Lafontaine [La Fontaine], quand dans son *Élégie aux nymphes de Vaux*, il fait entendre ce cri de grande, de profonde, de vraie humanité :

*Il est assez puni par son sort rigoureux
El c'est être innocent que d'être malheureux.*

La Cour se retirait alors dans sa chambre des délibérations et le verdict ne devait être prononcé que sur le coup de 8 heures du soir.

Le crime de faux en écriture de commerce était écarté, le détournement seul était retenu avec l'octroi de circonstances atténuantes, En conséquence, la Cour condamnait Maurice Cauvin a 3 ans de prison et, faisant droit aux conclusions de la parce civile représentée par Me Mourlan condamnait le dit sieur Cauvin à rembourser à MM. Taupin et Cie la somme de 126.699 francs 79 c.

À Hanoï, le bâtiment va
par H. C. [Henri Cucherousset]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 26 avril 1925)

[...] Mais ce n'est pas que par des édifices neufs que la rue Paul-Bert s'embellit. L'une après l'autre, les devantures se modernisent. Citons la maison Poinard et Veyret, la librairie Taupin, la maison Ellul (qui vend du fard à l'épreuve des baisers), et la bijouterie Chabot. [...]

CHRONIQUE DE HAÏPHONG

AVIS
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 août 1925)

Par suite de désaccord avec le directeur et son fondé de pouvoirs, monsieur Paris quitte la gérance de la succursale à Haïphong de la librairie Taupin de Hanoï.

Il ouvrira le 1^{er} février prochain une librairie, uniquement haïphonnaise et sans attache avec Hanoï, recevant directement et dès leur parution, les livres en quantité amplement suffisante pour satisfaire à toutes les demandes. Les livres seront vendus au prix de France et sans aucune majoration.

Monsieur Paris compte sur l'appui du public haïphonnais, dans sa tentative de décentralisation, d'affranchissement du commerce local et de diminution du coût de la vie.

Souscription en faveur des rescapés du Cap-Lay
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 juillet 1928)

Madame Boutlles (Imprimerie Taupin) 10 p. 00

CHRONIQUE FINANCIÈRE
Omnium minier tonkinois
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 5 janvier 1930)

C'est ainsi que vient d'être créé à Saïgon, au capital de 2.500.000 fr., l'Omnium minier tonkinois (M^e Mathieu, notaire) en vue, notamment, de mettre en valeur 260 périmètres apportés par M. Maurice Bru, agissant comme mandataire de MM. ... et Larène [directeur de l'imprimerie Taupin, administrateur de l'Automobile-Club de l'Annam-Tonkin], de Hanoï...

Chambre de commerce de Hanoï
(*L'Écho annamite*, 12 mars 1930)

Les candidats de la liste concurrente avaient obtenu de 34 à 58 voix. C'étaient M. Beau, joaillier ; Larène, directeur de l'imprimerie Taupin...

Les arrivants
(*La Volonté indochinoise*, 9 avril 1930)

Liste des passagers arrivés à Haïphong le 8 avril à 15 heures par le *Claude-Chappe* :
... M. M^{me} et M^{lle} Burgard...

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 octobre 1930)

Mariages. — Aujourd'hui, samedi 18 octobre 1930, ont été célébrés les mariages suivants :... 2^o) à 16 heures 30 : M. Louis André Laurent Boutlles ³, imprimeur, avec M^{me} Marguerite Ferrero, tous deux domiciliés à Hanoï. Les témoins étaient : MM. Léo Larène, directeur de la maison Taupin, et Henri Toury, préparateur en pharmacie, tous deux domiciliés à Hanoï.

³ *Louis* André Laurent Boutlles : né le 8 octobre 1897 à Elne (Pyrénées-Orientales). Fils de Laurent Boutlles et de Thérèse Louise Russeil. Engagé volontaire pour la durée de la guerre (9 juillet 1915). Employé au service géographique du Maroc (30 juin 1921). Agent contractuel, chef de l'imprimerie du service géographique à Hanoï (1926). Représentant de commerce à Hanoï (1931).

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs souhaits de bonheur.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 février 1931)

Ceux qui nous quittent. — Nos très sympathiques concitoyens M. et madame Larène, nous quittent demain, allant au devant de l'*Athos* pour rentrer en congé en France.

M. Larène est un « bon ouvrier » : il a su apporter, de concert avec M. Taupin, les plus heureux aménagements à la librairie-papeterie-imprimerie de ce nom.

La librairie Taupin est devenue maintenant le lieu de rendez-vous de tous les amateurs de bons et beaux livres : le choix en est considérable. De pareils changements ne vont pas sans un gros travail, beaucoup de réflexion, une grande connaissance du métier. M. Larène a paré à tout. Il va se reposer, nous lui adressons, ainsi qu'à madame Larène, nos meilleurs souhaits de bon séjour dans la Métropole.

Hanoï
—
AVIS DE DÉCÈS
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 mai 1931)

M. Georges Taupin,
M^{me} V^{ve} Loubet,
M. et M^{me} Fru Ahl, née Loubette,
M. et M^{me} M. Leroy, née Loubette,
Les familles Segatori Spori
ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

M^{me} Léonide V. Taupin,
née Segatori,
leur épouse, sœur, tante et alliée décédée le 9 mai 1931.
Les obsèques auront lieu à l'église Saint-Antoine, le dimanche 10 mai, à 17 heures.
Le convoi partira de la rue Fourès, ex-rue de l'Intendance.

AUX APPROCHES DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN
[L'effort du commerce local en pleine crise](#)
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 décembre 1931)

.....
Taupin-Larène ont transformé leurs installations, nous l'avons dit, de la plus heureuse façon : la librairie s'étend tout à son aise dans la profondeur du magasin ; la papeterie aussi. Voilà ce qui s'appelle une maison bien tenue.

Accident d'auto
(*Les Annales coloniales*, 26 mars 1932)

Dernièrement, l'auto R.D. 4-7788 appartenant à M^e Ackein, rue Borgnis-Desbordes, n° 8, dans laquelle se trouvaient le R. P. Dronet et M^{me} Ackein, et conduite par le chauffeur Ng.-van-Bot., en voulant éviter une collision avec une autre automobile, est montée sur le trottoir, devant la maison Taupin, rue Paul-Bert.

Le R. P. Dronet, qui se trouvait dans la voiture en compagnie de M^{me} Ackein, a été blessé à la tête par la portière, qui a été arrachée. Une enquête est ouverte.

Hanoï
À l'Automobile-Club de l'Annam-Tonkin
(*Les Annales coloniales*, 5 avril 1932)

Sont élus : MM. ... Larène [directeur de l'imprimerie Taupin]...

MAISON MEUBLÉE A LOUER
pour le 1^{er} avril
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 et 8 mars 1933)

Comprenant : au rez-de-chaussée, au dessus sous-sol, très grande salle à manger, office avec frigidaire, bureau — Grand salon avec galerie sur jardin : à l'étage 2 chambres à coucher, cabinet-toilette entièrement aménagé, eau chaude par électro-cumul, petit cabinet débarras — le tout soigneusement meublé.

Dans vaste sous-sol, grande cuisine — 4 chambres service-garage ; autre garage extrémité grand jardin potager en rapport. Jardin agrément grands libres isolant quinze mètres façade de l'avenue Grand Bouddha — Proximité Lycée, Bureaux Gouvernement Général et Citadelle.

S'adresser pour renseignements et visite a

G. TAUPIN,
50, rue Paul-Bert, 50 HANOI.

(*L'Avenir du Tonkin*, 28 mars 1933)

Publication de mariage- — Ce matin, à 8 heures, a été affichée au tableau de l'état civil de la mairie de Hanoï, la publication de mariage de M. Georges Marie Victor Taupin, éditeur-imprimeur, domicilié à Hanoï, avec M^{lle} Anna Roy, domiciliée à Paris.

(*Le Bulletin administratif du Tonkin*, 1933)

1309

1^{er} sept. 1933

Arrêté transférant à M. Léo Larène, demeurant à Hanoï, l'autorisation d'occuper une parcelle du domaine public maritime, à [Doson](#), accordée primitivement à M. Le Boterf.
p. 2232

TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1933)

M. Taupin a commencé la publication d'*Indosport**, revue hebdomadaire sportive illustrée, 37, rue des Éventails, à Hanoï.

Mariage

(*Chantecler*, 13 août 1933)

M^{me} Annette Roy et M. Georges Taupin, imprimeur éditeur à Hanoï, nous font part de leur mariage qui a été célébré le 20 juin 1933 à Paris.

HANOÏ

EN FLANANT

III

(*L'Avenir du Tonkin*, 28 décembre 1933)

.....
En une nuit, la librairie Taupin s'est transformée : c'est plaisir maintenant que de regarder du dehors ces belles vitrines où sont en montre les dernières nouveautés de la librairie, de la papeterie. Mais que dire de la ruche bourdonnante et si aimable de l'intérieur : Larène est vraiment un organisateur de premier ordre. Quand je pense à tout ce qu'il a fait depuis qu'il est là ! J'en reste confondu.

Le rayon des livres est parfaitement tenu ; les dernières nouveautés sont là, comme aussi les livres anciens qu'on aime à se procurer. Toutes les revues, tous les journaux se trouvent chez Taupin : une promenade le long des tables est un heureux passe temps.

Le Promeneur.

HANOÏ

(*L'Avenir du Tonkin*, 18 août 1934)

Tous les Livres. — Tel est le titre de la revue mensuelle qu'édite la Librairie G. Taupin et Cie.

Heureuse idée, en vérité que de tenir ainsi sa clientèle — celle surtout de l'intérieur qui ne peut rendre de visite quotidienne à la grande maison de la rue Paul-Bert — au courant de toutes les nouveautés parues.

La dernière page de cette revue est consacrée aux « occasions » qui intéresseront certainement les personnes se livrant à l'étude du droit et des questions économiques.

HANOÏ

(*L'Avenir du Tonkin*, 8 septembre 1934)

« Indorevue ». — Le n° 35 du 31 août 1934 vient de nous parvenir. Nous remercions la personne qui a eu l'amabilité de nous faire cet envoi, elle sait qu'elle a toutes nos sympathies.

Ce numéro est magnifiquement habillé par l'imprimerie G. Taupin et Cie ; il est fort bien présenté et promène agréablement le lecteur, un peu partout à Hanoï, puis du Tam-Dao à Chapa, et un peu aussi dans tous les domaines ; il a une chronique de l'écran, une chronique automobile, une chronique de la radiophonie, une chronique des livres et des revues, enfin une chronique sportive, c'est fort complet.

HANOÏ

EN FLANANT

(*L'Avenir du Tonkin*, 15 décembre 1934)

.....
Taupin et Cie : c'est la grande librairie, fréquentée du soir au matin, tandis que des presses tournent et font du beau travail. En peu d'années, la librairie Taupin a pris un essor très grand et vraiment, le public, à bon droit, ne tarit pas d'éloges à son endroit.

LISTE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES ACTIFS DE
L'ASSOCIATION TONKINOISE DES ANCIENS COMBATTANTS (ATAC) (1935)

N° matricule	Nom et prénom	Profession	Adresse
146	Larène (Albert)	Impr. G. Taupin & Cie	Rue Paul-Bert, Hanoï

Chronique de la ville
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 et 13 mai 1935)

Un nouveau livre. — La Librairie G. TAUPIN et Cie va mettre en vente, édité par ses soins, un nouveau livre de M. Paul MUNIER : *Mon grain de sel*.

L'auteur signera son livre le mardi 14 mai, de 17 h. 30 à 19 h. dans les magasins de la Librairie G. TAUPIN et Cie, rue Paul-Bert.

Les souscripteurs sont priés de bien vouloir saisir cette occasion pour venir prendre livraison de l'exemplaire qui leur est réservé.

Le prix de souscription, 2 p.50 au lieu de 3 p., sera consenti, ce soir-là exclusivement, aux acheteurs n'ayant pas souscrit.

Chronique de la ville
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 décembre 1935)

Une visite à la librairie Taupin s'impose aux approches de Noël et du jour de l'an ; il y a là une exposition qui intéresse tout le monde ; grands et petits. Livres amusants ; livres agréables, livres de science ou d'histoire, livres richement reliés.

Les garnitures de bureau sont en nombre et de toute beauté.

Il y a des nouveautés, des fantaisies du meilleur goût : telles ces mappemondes lumineuses.

On a pensé à tout, même aux joueurs de bridge, et la librairie Taupin et Cie fait revivre ici, à l'exemple de France, cette vieille coutume qui consiste à envoyer sur de gracieux papiers joliment décorés ses souhaits de bonne année.

III
FLÂNERIE À TRAVERS LES STANDS DE LA FOIRE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 décembre 1935, p. 1)

.....
La librairie Taupin* occupe à la foire l'emplacement de cinq stands. Seule dépositaire des Messageries de journaux Hachette, cette librairie, qui possède à Haïphong une annexe, expose un ensemble vivant, varié, nombreux des journaux, revues, publications, périodiques littéraires, scientifiques, artistiques, documentaires en langues française et étrangères. Tous les esprits peuvent recevoir satisfaction par tous les courriers. L'organisation d'un service de Messageries de journaux n'est point simple et nécessite des qualités d'ordre de clarté de méthode sans lesquelles une entreprise de ce genre est vouée à un échec certain. Il est intéressant de constater combien la maison Taupin et Cie et M. Larène ont su mener à bien ce service.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 avril 1936)

Le départ de M Georges Taupin. — Départ définitif, après une existence extrêmement laborieuse, M. Georges Taupin décide de regagner la France pour y jouir d'un repos bien gagné.

C'est une personnalité qui nous quitte ; avec lui, un grand ami des livres et de l'imprimerie.

Ceux qui l'ont connu, toujours souriant, toujours aimable, un tantinet railleur derrière l'étroit comptoir d'où il dirigeait jadis son imprimerie le voient s'éloigner avec infiniment de regret.

Il fut un membre assidu du Cercle de l'Union au temps de sa splendeur ; c'est grâce à lui que ce lieu charmant, très fermé, très sélect, fut doté d'une bibliothèque de choix, les mérites de M. Taupin seraient nombreux à énumérer ; sa modestie en souffrirait si nous nous étendions davantage sur sa forte personnalité. Il laisse l'exemple d'un grand travailleur et une maison en pleine prospérité. Que l'heure du repos lui soit donc agréable.

KALLISTÉ
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 avril 1936)

Bulletin mensuel de l'[Amicale des Corses de Tonkin et de Nord-Annam](#)

Voilà, en vérité, une revue magnifiquement présentée et l'imprimerie G. Taupin et Cie mérite les plus vives félicitations.

COMMISSION LOCALE DE CONTINGEMENT DES PAPIERS
(*Bulletin de la chambre de commerce de Hanoï*, 24 avril 1936)

1 représentant des éditeurs : M. G. Taupin, directeur de la Maison G. Taupin.

LA PRESSE INDOCHINOISE FRANCOPHONE EN 1936
(*Argus de la presse, Nomenclature des journaux et revues en langue française du monde entier*, 1936-1937, pp. 476-480)

TONKIN
Hanoï (131.114 habitants).
Annuaire du Tonkin. — Ann. Éditeur : G. Taupin et Cie.

(*Guide touristique général de l'Indochine*, Taupin, Hanoï, 1937, V)

Marcel Marius Charles Nicolas BURGARD, directeur

Né à Lemainville (Meurthe-et-Moselle), le 16 septembre 1895.

Fils de Charles Burgard (1859-1930), président de la Fédération française du Livre et vice-président de l'Imprimerie du *Journal officiel* à Paris, et de Rose Amélie Joséphine Marchand.

Frère aîné de Suzanne Marthe Burgard, infirmière à l'hôpital Lanessan, médaille de la Résistance (30 déc. 1947), chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 9 avril 1948).

Marié à Paris XV^e, le 13 juillet 1974, avec Charlotte Foull.

Domicilié en 1914 chez ses parents à Paris VI^e, 48, rue Mazarine.
Typographe.

Incorporé le 20 déc. 1914.

Prisonnier de guerre à l'Hartmannswillerkopf (Alsace)(avril 1915)

Chef des ateliers de l'[Imprimerie d'Extrême-Orient](#) à Hanoï. (1929).

Directeur technique de l'Imprimerie Taupin.

Fondateur de l'[Imprimerie française d'Outre-Mer](#), Saïgon (S.A., 1948).

Président de la [Fédération indochinoise de la Résistance](#).

Il témoigne sur François Martin, directeur d'Air France en Extrême-Orient, mort à Hanoï des suites de ses tortures par la gendarmerie japonaise : [Icare, no 163](#).

Il s'élève contre l'[épuration](#) (*Climats*, 24 mars 1948).

Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 9 avril 1948).

Décédé à Agonac (Hauts-de-Seine), le 22 mai 1988.

Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 4 mars 1937)

Ceux qui nous quittent. — Par le *Canton* nous quittera demain M. Burgard, directeur technique de l'Imprimerie Taupin et Cie, qui rentre définitivement en France.

Il laisse ici parmi ceux — combien nombreux — qui l'ont connu ou approché le souvenir d'un homme extrêmement serviable.

Travailleur infatigable, aimant ce beau métier qu'est l'imprimerie qui n'a pour lui aucun secret, M. Burgard, disons-le, a magnifiquement œuvré ici.

Saluons respectueusement à son départ M^{me} Burgard, mère, qui avait tenu à rejoindre à la colonie son fils bien aimé. Rendons hommage au dévouement de M^{lle} [Suzanne] Burgard qui se pencha avec tant de dévouement et de cœur sur nos chers malades.

Souhaitons à cette famille, si unie, heureuse réinstallation en France.

Les arrivants

(*La Volonté indochinoise*, 27 novembre 1937, p. 7, col. 4)

Sont arrivés à Haïphong ce matin à 1 heure par le *Cap-Saint-Jacques*.

M. M^{me} Burgard, imprimeur ; M^{lle} Burgard Suzanne, infirmière major, M^{me} Burgard Charlotte...

Le retour à Hanoi du maître-imprimeur Burgard
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 novembre 1937)

L'an dernier, à pareille époque nous voyions partir avec beaucoup de regrets M. Burgard, directeur technique de l'Imprimerie Taupin, et sa belle famille qui compte entre autres M^{me} Burgard mère et M^{lle} Suzanne Burgard, infirmière-major, dont on sait le dévouement après de nos malades. Ce départ semblait devoir être définitif, M. Burgard ayant décidé de s'installer en France.

Mais lui et les siens étaient trop attachés à la colonie et nous saluons avec une joie bien vive, qui sera partagée par beaucoup, nous en sommes sûrs, leur retour.

Commission locale de contingentement des papiers
(*Chantecler*, 23 octobre 1938, p. 6)

M. Laffage, directeur IDEO, représentant des éditeurs en remplacement de M. Léo Larène [Taupin].

La Bataille inconnue
de M. A. Barthouet
(*La Volonté indochinoise*, 19 janvier 1939, p. 8)

... Il s'agit de trois cents pages de réflexions inspirées par la généralité des vastes problèmes de l'Extrême-Orient, et en particulier par le conflit nippo-chinois. L'ouvrage est dédié à monsieur Burgard, le maître typographe de l'Imprimerie Taupin. C'est dire que le nouvel ours a été soigneusement léché par son responsable avant de voir le jour, et que sa présentation au public a été, comme toutes les réalisations de la maison Taupin, des plus irréprochables. [...]

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 3 décembre 1938 et 11 novembre 1939)



Liste électorale des élections des délégués au
 Conseil français des intérêts économiques et financiers du Tonkin
 (*Bulletin administratif du Tonkin*, 1939, p. 2091-2358)

VILLE DE HANOI

207 Burgard Marcel Chef d'atelier à la maison Taupin 43 ans Hanoï
 364 Daumet Robert Pierre Employé à la maison Taupin 32 ans Hanoï
 448 Dumeix Employé de commerce Imprimerie Taupin 24 ans Hanoï
 706 Kuntz Michel Employé de commerce (Imprimerie Taupin et Cie) 25 ans Hanoï
 749 Larène Léo Albert Fondé de pouvoirs à la maison Taupin 49 ans Hanoï
 774 Lebrin Mouttonssamv Pointeur expéditionnaire (Maison Taupin) 37 ans, 22, rue
 du Coton
 935 Montet René Chef d'atelier imprimerie Taupin et Cie 39 ans Hanoï

L'activité du Conseil des recherches scientifiques de l'Indochine
 (*L'Écho annamite*, 5 janvier 1940)

Les communications sont réunies en un petit volume, sous le titre, à vrai dire un peu
 austère, de *Compte rendu des séances du Conseil des recherches scientifiques de
 l'Indochine*. L'un d'eux vient de paraître à Hanoï (Imprimerie Taupin, éditeur).

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE HANOÏ (TONKIN)
 LISTE DÉFINITIVE DES ÉLECTEURS FRANÇAIS
 ANNÉE 1940

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1^{er} avril 1940, pp. 474-484)

180 Taupin et Cie (M. Larène) Imprimerie, librairie 50, rue Paul-Bert Hanoï

Publicité
 (*L'Écho annamite*, 24 avril, 20, 22 et 31 mai 1940)
 VIENT DE PARAÎTRE

CODE PÉNAL
mis à jour au 1^{er} janvier 1940
par H. LITOLFF
Textes français et quoc-ngu
8 \$ 50
Envoi franco 9 \$ 00
Librairie G. Taupin & Cie
50, rue Paul-Bert — HANOÏ

Une œuvre du Dr Huard
(*La Volonté indochinoise*, 6 juin 1940)

Imprimé chez G. Taupin et Cie, à Hanoï, et mis en vente chez Masson et Cie à Paris, voici un très gros livre « Études sur les amputations et désarticulations de membres », qui sera extrêmement apprécié des chirurgiens, des élèves faisant leur médecine, de quiconque enfin s'intéresse de près ou de loin à l'art de sauver.

Il n'est pas question, pour nous, de rendre compte d'un tel ouvrage, qui ne relève que du jugement des savants. Ceux-ci lui rendront certainement justice, c'est à dire qu'il fera autorité parmi les livres de technique opératoire.

Une mention particulièrement flatteuse doit revenir à l'imprimeur, la maison Taupin et Cie, qui a réussi magnifiquement la présentation très difficile de ce livre à la typographie compliquée et aux nombreuses planches. Mais le maître imprimeur Burgard nous a habitués à de si beaux travaux que rien ne nous étonne plus de ce qui sort des ateliers qu'il dirige.

.....

ETAT CIVIL
VILLE DE HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 juin 1940)
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1940, p. 886)

Publications de mariage

M, Montet ⁴ René Jean Baptiste, chef d'atelier à l'Imprimerie Taupin et Cie, et
M^{lle} Carnino Alice Fortunée, sans profession, tous deux domiciliés à Hanoï

Association des amis du Laos
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 octobre 1940)

Nous n'avons pas besoin de dire qu'on attendait avec impatience la poursuite de l'œuvre éminemment utile entreprise par l'Association des Amis du Laos, non sans craindre que les difficultés matérielles, ajoutées à la dispersion d'un grand nombre de ses membres, la retardât indéfiniment. Voici pourtant un nouveau fascicule de son Bulletin mis en vente, et aussi beau que les trois précédents ; aucune économie n'a été consentie dans la présentation typographique comme dans l'importance et la perfection

⁴ Et non *Montel* comme l'imprime le *Bulletin administratif du Tonkin*.

de l'illustration, toutes deux réalisées de main de maître par M. Burgard, directeur de l'Imprimerie Taupin.

.....

LES « PAROLES DU MARÉCHAL »
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 18 mai 1941)

HANOÏ, 17 Mai. – Le tirage de « Paroles du Maréchal », recueil des messages du Chef de l'État, édité à Hanoï par les soins du Gouvernement Général, a atteint dans la journée du 17 Mai, le 80^e mille.

Il est vraisemblable que cet ouvrage bat tous les records de tirages de l'édition française en Indochine.

SUCCÈS SANS PRÉCÉDENTS
Photos et messages du maréchal Pétain

L'activité de M^{lle} Nguyễn-thi-Phung
Le rendement des presses de G. Taupin
par E[ugène] Dejean de la Batie
(*L'Écho annamite*, 19 mai 1941)

M. Dó Nhu Liên, président de l'Association mutuelle des Tonkinois en Cochinchine, a remis à M^{lle} Nguyễn-Thi-Phung une belle coupe, en récompense d'un record d'un nouveau genre, lequel n'avait rien de sportif ni de spectaculaire, mais revêtait une très nette signification patriotique.

La charmante lauréate, en effet, avait réussi à vendre plus de deux cents exemplaires d'un portrait photographique en buste du vénéré maréchal Pétain, l'éminent chef de l'État français, dans la seule journée du onze mai courant, à l'occasion de la fête nationale de Jeanne d'Arc, la sainte française tant révérée des populations indigènes de l'Indochine, même dans la masse ignorante du peuple annamite des trois ky⁵, dans les milieux aussi bien catholiques que païens.

À cet exploit remarquable, pour lequel nous adressons nos plus chaleureuses congratulations à la gracieuse M^{lle} Phung, il convient d'ajouter le succès, non moins significatif et plus marqué encore si possible, obtenu par l'Imprimerie Taupin de Hanoï, editrice des *Paroles du Maréchal*, recueil dont nous avons eu maintes occasions récentes de parler dans les colonnes de notre journal.

Nous avons écrit notamment — nos fidèles lecteurs se le rappellent peut être encore — que ce livre si intéressant, voire si indispensable aux citoyens, sujets et protégés français, avait atteint son treizième mille à la date du sept mai 1941.

C'était déjà un résultat magnifique pour la colonie, où les gens capables de lire le français sont en nombre relativement restreint — il va de soi — surtout par rapport à la métropole.

Or, le fascicule en question ne s'est pas arrêté là sur le chemin du progrès. En l'espace de dix jours seulement — du sept au dix-sept mai —, son tirage a fait plus que quintupler, bondissant des treize mille que nous avons signalés au quatre vingtième mille indiqué dans *l'Impartial* du lundi dix-neuf (sous la rubrique *On nous dit que*, en deuxième page, en tête de la première colonne. « Il est vraisemblable, conclut notre

⁵ Les trois ky : Tonkin, Annam, Cochinchine.

confrère de la rue Catinat, que cet ouvrage bat tous les records de tirage de l'édition française en Indochine. »

C'est également notre avis, et probablement celui aussi de tous les éditeurs, imprimeurs, écrivains et journalistes locaux.

Sans jouer au prophète, nous osons prévoir que le centième mille sera dépassé sous peu, car bien des amis nous ont fait part de leur désir de posséder — pour les lire et relire souvent, pour les méditer et les commenter aux heures de loisir, pour s'imprégner de leur sève vivifiante dans les circonstances graves de la vie —, cet ensemble de messages et discours adressés par le glorieux vainqueur de Verdun à tous ses compatriotes, aux jours sombres de la défaite qu'illumine, cependant, l'espoir du futur renouveau : ce miracle éclatant qu'admire d'ores et déjà l'univers civilisé.

En dehors même de ces considérations primordiales, chacun de nous se doit encore d'acheter ces pages réconfortantes et salutaires, ne serait-ce que parce que le sacrifice minime — cinquante sous l'exemplaire — que ces quatre-vingt treize pages nous imposent, ira grossir les recettes du Secours national, et donc atténuer les souffrances de millions de malheureux.

De succès en succès !
Les paroles du Maréchal
Hommage aux artisans obscurs
(*L'Écho annamite*, 26 mai 1941)

Nous ne nous étions pas trompés en prévoyant dans un récent article, que le recueil des *Paroles du Maréchal*, édité par le gouvernement général de l'Indochine par l'entremise de l'Imprimerie Taupin, à Hanoï allait dépasser le centième mille, record certainement imbattu et imbattable jusqu'ici. non seulement dans la Fédération Indochinoise, mais sans doute dans l'ensemble des colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat français.

Pour être rigoureusement sincère, précisons même que notre optimisme demeurait bien au-dessous de la réalité. Nous étions loin de nous douter, en effet, que l'ouvrage en question ferait un saut tel qu'il atteindrait, dès le vingt trois mai au soir, le chiffre de cent dix sept mille exemplaires, ainsi que l'a annoncé un communiqué publié, samedi dernier, par deux quotidiens de l'après-midi. L'auteur de cette information eut soin d'ajouter que, pour élevé que fût le nombre des exemplaires déjà sortis des presses, il était encore notoirement insuffisant par rapport aux commandes reçues chaque jour. D'où la nécessité de poursuivre le tirage. probablement à l'heure même où nous écrivons.

Pareil succès, conclut le rédacteur auquel nous venons de faire allusion, témoigne avec éloquence de la ferveur dont est animée la population française et indo-chinoise envers le chef de l'état — et aussi, nous permettra-t-on de souligner, de l'art sobre et discret apporté par les ateliers Taupin dans le travail qui nous occupe.

La presse locale s'est assez appesantie sur les qualités et les mérites d'orateur et d'écrivain de notre vénéré Pétain, sur ses éminentes aptitudes de conducteur d'hommes — en temps de guerre. comme en période de paix —, sur la somme des vertus si diverses dont il a fait preuve et qui font de lui un réalisateur sans rival, un génie exceptionnel, que l'envie nous prend de rendre hommage, à leur tour, à ses plus obscurs et modestes collaborateurs dans son actuelle tâche de rénovation nationale.

N'est-ce point là un devoir prescrit par l'équité et l'impartialité, après que le glorieux vainqueur de Verdun a conjuré ses compatriotes de se grouper et de s'unir tous autour de lui, afin de l'aider à faire surgir une France neuve de l'amoncellement des sacrifices et des souffrances nées de la plus épouvantable défaite ?.

À notre sens, une phrase résumerait le fond de notre pensée en cette occasion : Taupin et son personnel ont su — avec des moyens tout à fait ordinaires — donner aux discours et messages du sauveur de la patrie une forme concrète digne de lui et digne d'eux. Certes, l'éloge n'est pas mince ! Une louange analogue s'adresserait aussi bien à tel couturier en renom, dont l'invention intellectuelle et l'habileté manuelle seraient parvenues à faire valoir au maximum les charmes physiques d'une idéale beauté féminine, en n'utilisant rien que des matériaux plutôt quelconques — étoffe banale ou tissu vulgaire — en tirant ses effets exclusivement de l'originalité de sa création, de l'élégance impeccable de sa coupe, de la perfection et de la simplicité de son goût,

On gagerait que, pleinement conscient de la haute portée sociale de leur besogne, les humbles ouvriers — protes, typographes, margeurs, etc. — avaient mis au bout de leurs doigts tout leur cœur et toute leur âme.

C'était une manière également de manifester leur admiration profonde et leur respect absolu pour le prestigieux vieillard qui, de l'hôtel du Parc de Vichy, tient d'une main ferme et vigoureuse les rênes des destinées de la métropole et de l'empire.

Nos congratulations présentées à ces artisans, nous ne saurions oublier les artistes qui illustrèrent — oh ! sans excès, tant s'en faut — le petit opuscule que d'aucuns regardent maintenant comme leur livre de poche et de chevet, leur bréviaire ou leur missel.

On alla jusqu'à se payer le luxe d'y encarter une photo en buste de l'homme providentiel — que chacun de nous prie le ciel de conserver longtemps encore à la France convalescente — afin que les lecteurs se familiarisent avec son visage réfléchi, ses traits graves, ses lèvres énergiques, ses yeux clairs, son front olympien — beaucoup moins ridé que celui de maints pauvres coloniaux à peine sexagénaires, anémiés par la malaria et l'inclémence des climats tropicaux.

Suprême délicatesse : au bas du portrait en bleu foncé figure la signature du modèle. Nos yeux émus seraient tentés de l'imaginer apposée de son propre stylo, de la main même dont dépend le sort du pays auquel il a fait don de sa personne. Ainsi, les possesseurs du manuel de cinquante sous pourraient se figurer les propriétaires d'un trésor inestimable : une dédicace autographe de celui sur qui convergent l'immense et unanime gratitude des Français et les regards admiratifs et déférents de l'univers civilisé.

Etc. *ad libitum*

LE GALA ANNUEL DE LA CROIX-ROUGE
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 avril 1941)

M. le Vice-Amiral d'escadre, Gouverneur général de l'Indochine et de Madame Jean [Decoux](#)

.....
M. le directeur de l'Imprimerie Taupin et Cie et de M^{me} Larène

SOUVENIRS DE VOYAGE
ET
SCÈNES DE VIE FRANÇAISE EN 1941
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 7 décembre 1941)

M. [Raymond Sallé](#) est un commerçant bien connu et installé depuis longtemps à Hanoï. Il est un des rares Indochinois ayant eu la bonne fortune, après l'armistice, de

pouvoir aller en France et d'en revenir. Il a parcouru une grande partie de la zone libre de Janvier à Mai 1941 et a eu l'insigne honneur d'être reçu, en audience particulière, par le Maréchal Pétain.

M. R. Sallé est un Français qui sait voir, retenir et conclure.

Sollicité par ses amis, et surtout par le Chef de la Légion du Tonkin [Barth], il a accepté de faire à Hanoï une conférence sous la haute présidence de l'Amiral DECOUX, Gouverneur Général de l'Indochine, au cours de laquelle il a fait part de ses souvenirs de ce long voyage qui a représenté aller et retour environ 70 mille kilomètres, soit une fois et demie, le tour du Monde.

Son succès a été grand, si grand, qu'il a dû accepter de voir ses souvenirs réunis en une petite plaquette éditée par ma maison Taupin, de Hanoï, et que nous avons le plaisir d'avoir sous la main.

.....

Paroles du Maréchal
(*La Volonté indochinoise*, 24 janvier 1942)

Le Gouvernement de l'Indochine vient d'éditer les deux tomes des « Paroles du Maréchal » en une édition de luxe en un seul volume.

Tous, Français et Indochinois, avons lu, avec émotion le précieux recueil des « Paroles du Maréchal ». Le Chef qui veille sans compter sur nous ne parle pas en vain. Chacun de ses discours, la moindre de ses allocutions, a sa raison d'être. Nous les avons écoutés, les premières avec angoisse, depuis la soirée de juin où sa voix, cassée par l'émotion, s'est adressée à nous. Puis, chaque jour avec un espoir nouveau car on sentait que le Chef qui avait assumé la si lourde charge des destins de la France sortait chaque jour davantage le pays de l'ornière.

Les « Paroles du Maréchal », c'est l'histoire de la France vers sa Renaissance.

Chacun tiendra à avoir l'édition dans sa bibliothèque. Ce sont des souvenirs qui servent de leçon et qu'il faut avoir toujours présents à la mémoire.

Il faut également féliciter l'« Imprimerie Taupin » de sa belle réalisation typographique. On reconnaît la marque de Maître Burgard. C'est du beau travail, du travail soigné, en un mot du travail bien « français ».

Un beau portrait en couleurs du Maréchal, très ressemblant, par M. Ottosky, rehausse l'ouvrage.

J. S.

Les Chansons de la Jeunesse,
à l'école et en vacances
(*La Volonté indochinoise*, 11 février 1942, p. 1 et 2)

Nous ne pouvons laisser passer sous silence la parution d'un recueil de chants: « Chansons de la Jeunesse, à l'école et en vacances », par Monsieur Robert, professeur de musique, à Hanoï, édité par Taupin et Cie.

La première remarque qui s'impose, c'est l'impression splendide de l'ouvrage. Présenté avec goût, d'une typographie impeccable, il fait honneur, une fois de plus, à l'imprimerie Taupin et au groupe d'imprimeurs que dirige le Maître Burgard. C'est de l'excellente édition française.

C'est la première fois, en Indochine que paraît un livre de musique aussi important et aussi bien présenté. Son prix modique lui permettra de prendre une place d'honneur

dans toutes les bibliothèques d'enfants, grands et petits, et même dans la bibliothèque de famille car les mamans y trouveront matière à récréer et occuper leurs fils et leurs filles.

.....

[Les audiences du Gouverneur Général](#)
(*La Volonté indochinoise*, 26 août 1942)

Dalat, 24 Août (O.F.I.). — L'Amiral Decoux a reçu le 21 août M. Larène, Directeur Général de la Société G. Taupin et Cie, à Hanoï...

L'amiral Decoux visite les ateliers de l'Imprimerie Taupin et Cie
(*L'Écho annamite*, 12 octobre 1942)

Hanoï, 9 octobre. — Ce matin à 8 heures, l'amiral Decoux, gouverneur général de l'Indochine, accompagné de M. Haelewyn, directeur de son cabinet, et de M. Martin, directeur des Services économiques, a visité les ateliers de l'Imprimerie Taupin et Cie, à l'angle de la rue Duvillier et de la route Mandarine. Il fut reçu par M. Guiriec, administrateur-maire, et par M. Larène, directeur général des établissements Taupin.

La visite commence par la salle de composition : l'Amiral s'intéressa aux diverses opérations de composition mécanique et manuelle, il félicita le prote annamite pour la bonne tenue de son atelier. L'Amiral passa ensuite dans la salle de photographie, de dessin et de gravure : des explications détaillées lui furent fournies.

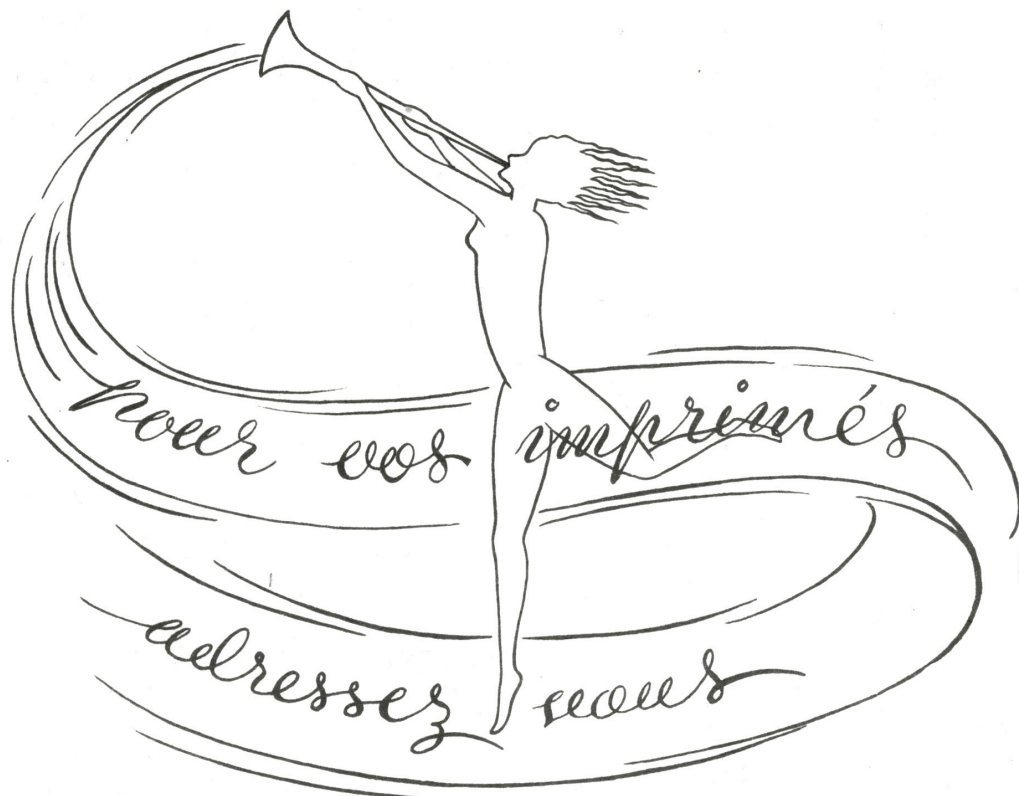
Il examina quelques travaux en cours, entre autres les zones de tirage d'un album de broderies commandé par l'Institut bouddhique de Phompenh et les planches en couleurs d'un ouvrage sur les batraciens exécuté pour le compte de l'Institut océanographique.

Dans la salle des presses, l'Amiral assista à l'impression de la revue hebdomadaire *Indochine*. Il constata que la presque totalité du matériel des ateliers Taupin et Cie était de fabrication française.

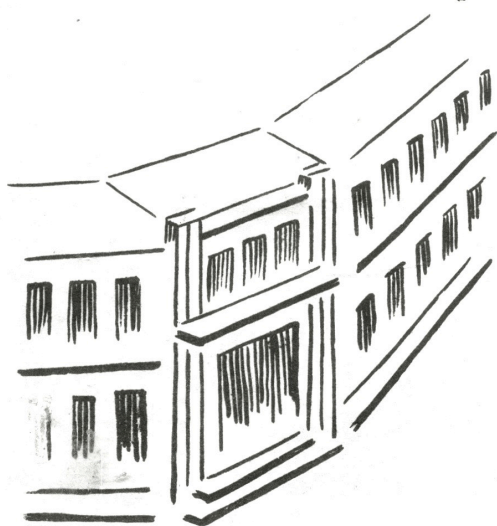
Avant de terminer sa visite, l'amiral Decoux s'entretint avec quelques membres du personnel de la maison et se fit présenter les membres du comité de l'A.P.I.T.E.C. (Association du personnel indochinois de Taupin et Cie) dont il voulut bien signer le livre d'or.

L'Amiral félicita tout particulièrement M. Burgard, qui dirige depuis de longues années, avec compétence et dévouement, les ateliers de l'imprimerie.

L'amiral Decoux et sa suite quittèrent les ateliers Taupin à 8 h. 50, après avoir complimenté M. Larène pour la belle réalisation industrielle dont il a été l'animateur. *O.F.I.*



À



L'IMPRIMERIE
G. TAUPIN & C^e
8. 10. 12
RUE DUVILLIER

Le Prix littéraire d'Indochine
(*L'Écho annamite*, 3 mai 1943)

Nous ne sommes qu'à quelques jours de la proclamation des lauréats du Prix littéraire de l'Indochine, fondé par l'amiral Jean Decoux. [...] Et tout d'abord, arrêtons-nous à une fine remarque de notre confrère de Hanoï, l'*Action* :

« [...] seize des vingt-quatre ouvrages présentés sont édités à Hanoï, dix à l'IDEO, quatre chez Taupin, un chez Pham-huy Nghiên, un par la Légion) ; six le sont à Saïgon (deux chez Portail, deux chez se par [*sic*], un chez Léon Feuillet, un à S. I. L. I. [*Ardin*]) et deux, enfin, à Vinh (chez Nguyễn duc Giang). »

Une distinction méritée
(*La Volonté indochinoise*, 4 juin 1943)

S. M. Bao-Dai vient, sur la proposition de M. le Gouverneur General, d'accorder à titre exceptionnel à M. Burgard, directeur des ateliers de l'imprimerie Taupin et Cie, la décoration de Chevalier du Dragon d'Annam, à titre exceptionnel et en récompense des services rendus à la cause annamite.

Jamais distinction ne fut mieux méritée.

M. Burgard est un maître dans son métier, et la somme de travail qu'il a fourni depuis de longues années est considérable. Il est, de plus, un homme obligeant et aimable, pour nous un véritable ami. Nous le prions de recevoir nos félicitations sincères, exprimées de tout cœur.

La V. I.

Le recueil des
Légendes des terres sereines
(*L'Écho annamite*, 8 juin 1943)

de M. Pham duy Khiem, qui a obtenu le premier Prix littéraire de l'Indochine, vient d'être réédité par la Librairie Taupin.

Ce livre est de ceux que tous les amis des lettres voudront lire et conserver dans leur bibliothèque.

« Légendes des terres sereines », par la clarté et l'élégance du style et par la richesse des idées, constitue un livre de choix que nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs.

Pour s'en procurer un exemplaire, prière de s'adresser aux librairies de place ou à l'Imprimerie Taupin.

Visites et audiences de l'Amiral Decoux
(*La Volonté indochinoise*, 12 octobre 1943)

Hanoï, 11 Octobre. — Le Chef de la Fédération s'est entretenu avec ... M. Burgard, Directeur des ateliers Taupin et Cie.

Luân

IMP. TAUPIN & C^{IE}

OFFSET - PHOTOGRAVURE - TYPOGRAPHIE - RELIURE

8-10-12, Rue Duvillier, HANOI. Tél. 147-148

Publicité dans *Indochine*, 11 novembre 1943

— O F F S E T —
PHOTOGRAVURE
TYPOGRAPHIE
IMPRIMERIE
TAUPIN & C^{IE}

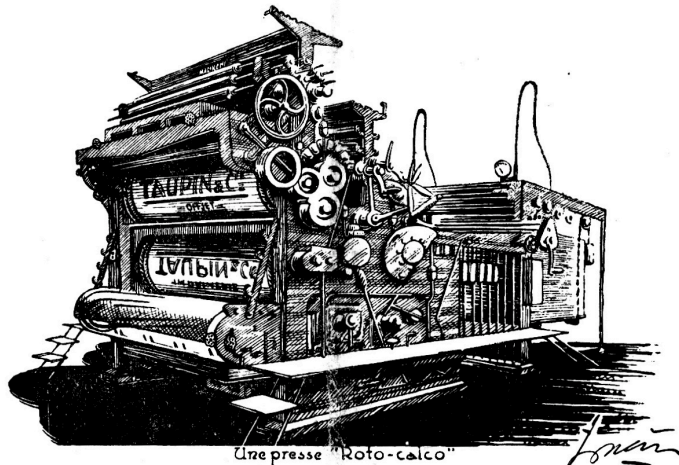
8, 10, 12, RUE DUVILLIER — HANOI

— *TÉL. N^{os} 147-148* —

IMPRIMERIE
TAUPIN & C^{IE}

8-10-12, RUE DUVILLIER - HANOI. TÉL. 147-148

= OFFSET =
PHOTOGRAVURE
TYPOGRAPHIE
= RELIURE =



Une presse "Roto-calco"

Publicité dans *Indochine*, 11 mai 1944

Bibliographie indochinoise
Un nouvel ouvrage de M^e Émile TAVERNIER
(*L'Écho annamite*, 1^{er} juin 1944)

[...] les *Dialogues* dont il s'agit constituent la suite naturelle — ou, plus exactement peut-être le résumé synoptique — des bonnes feuilles ayant nom : *Introduction à la Synthèse universelle du docteur M^e Émile Gillard*. De l'adaptation des institutions sociales aux lois de la vie humaine comme condition première de la civilisation. (Hanoï — Imprimerie Taupin et Cie) ;

Comment réformer les institutions humaines ? (Taupin et Cie 1937) ;

L'Humanité future (même éditeur) ;

Connais-toi toi même (Hanoï, Imprimerie centrale de presse, 1943). [...]
